

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT* pouvoir à *Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON* pouvoir à *Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE* pouvoir à *Annie LEPORCQ*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-3-14

Rénovation énergétique du Centre Culturel Georges Brassens

Dans le cadre des manifestations culturelles au sein du centre culturel Georges Brassens, un inconfort lié à la température et à l'air ambiant est ressenti très régulièrement par le public.

En effet, le système de chauffage ventilation existant ne peut répondre au cahier des charges des artistes car il génère d'importantes nuisances sonores. De ce fait, celui-ci n'est plus mis en fonctionnement lors des représentations ayant pour conséquence une forte montée en température de la salle.

Fort de ce constat, la collectivité a réalisé un audit énergétique complet. L'objectif est triple : rénover thermiquement le bâtiment, installer un système de chauffage / ventilation qui ne dégrade plus l'acoustique du bâtiment tout en améliorant le confort des usagers, permettre une régulation fine du bâtiment.

Cette démarche globale, équipement et clos couvert, a abouti à l'élaboration d'un scénario ambitieux de BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation. Les différentes actions vont permettre d'optimiser le nouvel équipement de chauffage/ventilation en améliorant les performances thermiques du dit bâtiment.

Les travaux vont se décomposer en deux phases. La première va être consacrée à l'équipement et la seconde sera à destination de l'enveloppe du bâtiment.

Pour l'aspect équipement technique, nous remplaçons la chaudière gaz haute température par une chaudière gaz à condensation de puissance moindre, du fait des améliorations prévues sur le clos couvert. Nous conservons l'émission de chauffage par plancher chauffant pour l'ensemble avec une refonte complète des systèmes de ventilation. Les nouvelles centrales de traitement d'air permettront de traiter l'air (air vicié / air neuf), de recycler l'air afin de récupérer des calories et réduire encore les consommations. Ce système de traitement de l'air sera associé à une pompe à chaleur réversible pour rafraichir la salle de spectacle et réaliser un appoint de chaleur si nécessaire.

Concernant l'enveloppe du bâtiment, Il est prévu la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades du bâtiment. A cela s'ajoute le remplacement complet de tous les châssis aluminium présentant des pathologies diverses (défauts d'étanchéité à l'eau et à l'air). Nous les remplacerons par des châssis de qualité en double vitrage avec remplissage argon à basse émissivité. Toutes portes d'accès, toutes portes techniques sur locaux chauffés seront également remplacées.

Enfin, l'ensemble de l'éclairage (hors éclairage scénique) va basculer sur un éclairage leds, avec détecteurs et gradation selon les locaux, y compris une extinction automatique lors des périodes d'inoccupation.

Le coût des travaux est estimé à 470 000 € H.T pour une réduction annuelle des consommations énergétiques de 168,5 MWh et de 37 tonnes pour les gaz à effet de serre.

Ainsi, ces travaux aboutiront à un bâtiment moins énergivore, avec une réduction notable des consommations d'énergie, et un confort accru pour l'ensemble des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure de sélection du maître d'œuvre et à signer les actes et documents afférents à cette opération.

Nombre de votants : 33

POUR : 33

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 juin 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 juillet 2021

Affiché notifié le 5 juillet 2021

Rendue exécutoire la présente décision le 5 juillet 2021

Saint-Martin-Boulogne, le 5 juillet 2021

Le Maire,



**Le Maire,
Raphaël JULES**



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>.